AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
http://ageconsearch.umn.edu
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

CARIBBEAN FOOD CROPS SOCIETY

41

Forty First
Annual Meeting 2005

GUADELOUPE

Vol. XXXXI - Number 2

Proceedings of the Caribbean Food Crops Society. 41(2): 384-391. 2005

INITIATIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA DIVERSITE VARIETALE EN CANNE A SUCRE EN GUADELOUPE

A. URBINO, CTICS, Guadeloupe

RESUME :La canne à sucre est la première espèce végétale cultivée en Guadeloupe. Son exploitation repose pour l'essentiel sur des unités de production de faible taille. Pour des raisons économiques, les exploitants ont souvent recours à des opérateurs de travaux. L'intensification de la production cannière s'organise dans plusieurs domaines tels que le désherbage, le choix variétal, la récolte,… Dans chaque bassin, une variété se distingue et occupe la majeure partie des surfaces. Cette prédominance atteint le taux de 90 % des replantations pour la B80689 dans le Nord Grande-Terre. Cette situation est porteuse de risques car la résistance des variétés aux maladies étant l'élément majeur de la lutte antiparasitaire en canne à sucre, il est important de diversifier les cultivars afin de parer au développement éventuel de maladies sur telle ou telle variété. Pour contrecarrer ces évolutions des initiatives ont été menées : schéma de pépinières intégrant l'ensemble des variétés ; vulgarisation à partir de champ de démonstration ; conseils aux exploitants et aux opérateurs. La création et la sélection de nouvelles variétés plus performantes sont déterminantes pour le renouvellement et la diversification des variétés. Mais au vu des résultats, et sans abandonner les efforts déjà entrepris, il conviendrait de renforcer les mesures visant à conditionner l'attribution des aides à la production certaines bonnes pratiques, dont la contribution au maintien

1 - LA CANNE A SUCRE EN GUADELOUPE

- ***La canne à sucre est la première espèce végétale cultivée en Guadeloupe :***

Répartition de la SAU en 2003

Utilisation	Surface	%
Surface T. Herbe	14973	39%
Canne	14129	37%
Banane	3877	10%
Légumes	2658	7%
Autres fruits	589	2%
Ananas	290	1%
Plantes aromatiques	200	1%
Fleurs	141	0,4%

- ***La sole cannière est répartie sur 4 bassins d'importance équivalente.***

Ceux-ci sont définis sur des bases géographiques : la Basse-Terre, Marie-Galante, le Nord et le Sud Grande-Terre. Puis selon des critères organisationnels, dans la mesure où c'est autour de

cette structuration que sont gérées certaines opérations dont l'approvisionnement en intrants (engrais, herbicides,…) et le recours à la prestation de service.

Figure 1 : Carte des bassins canniers de la Guadeloupe

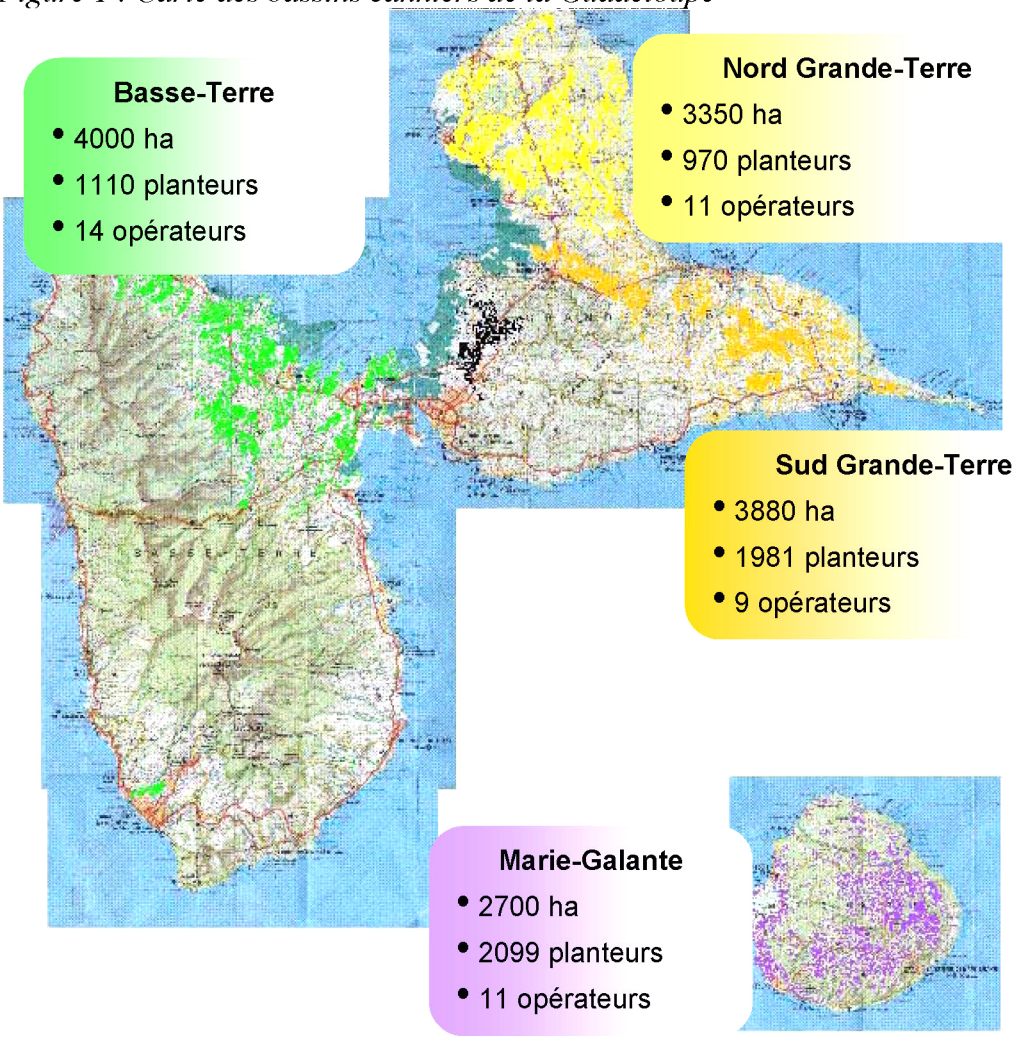

❖ ***Le recours à la prestation de services***

Il est relativement développé en canne à sucre, résultant de la petite taille des exploitations et de la nécessité de concentrer les équipements au niveau d'entités pouvant les amortir en travaillant pour un grand nombre d'exploitations.

Les opérateurs sont des entreprises privées ou des coopératives qui interviennent systématiquement pour la récolte, mais aussi en amont de l'itinéraire technique : préparation de sols, plantations, lutte contre les mauvaises herbes

2 - L'INTENSIFICATION EN CULTURE DE CANNE EN GUADELOUPE

L'intensification consiste en la réalisation de progrès se traduisant par une augmentation de la production, grâce à des efforts consentis au niveau des moyens ou des techniques de production.

L'intensification conduit à des effets négatifs quand les progrès enregistrés ou envisagés conduisent à l'utilisation prioritaire des techniques ou moyens de production, qui y sont associés, par un nombre important d'acteurs économiques qui cherchent à maximiser leur revenu à court terme.
C'est l'accumulation des effets liés à cette concentration des pratiques qui se solde négativement pour l'environnement naturel et humain.

Pour la culture de la canne en Guadeloupe, l'augmentation de la productivité à l'hectare a été une préoccupation majeure au cours de ces 10 dernières années. Après de fortes baisses des volumes produits liées aux difficultés de l'économie sucrière, il était indispensable de consacrer des efforts importants pour restructurer la filière et pour stabiliser les volumes et les revenus agricoles et industriels.

Figure 2 : Evolution des volumes de cannes broyée en sucrerie de 1995 à 2004

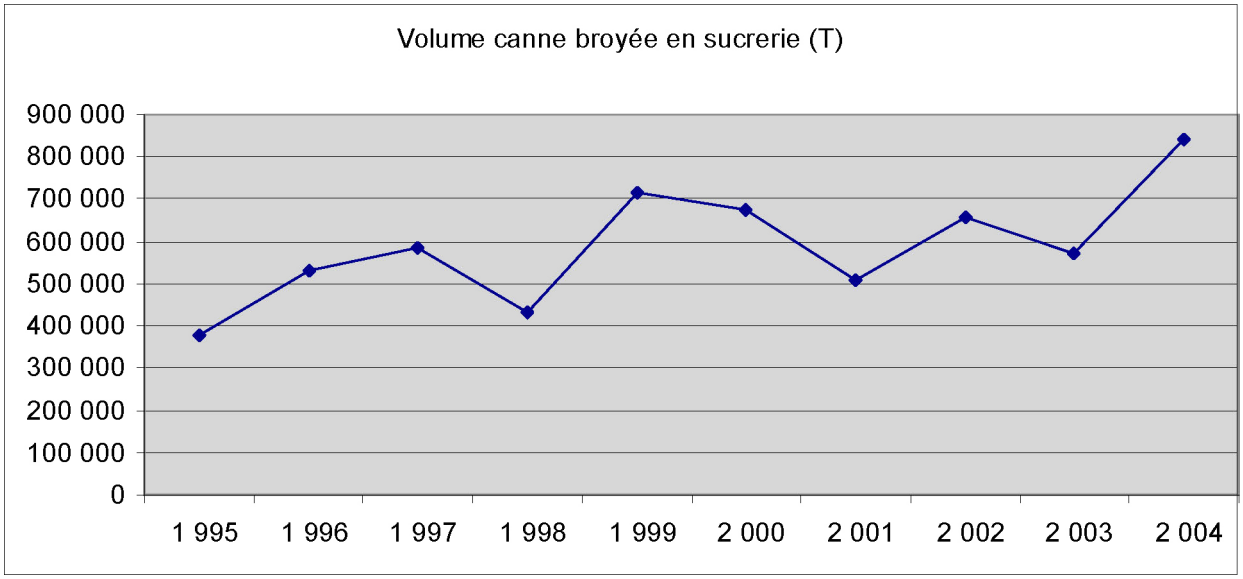

Les efforts ont porté sur plusieurs aspects de l'itinéraire technique. Dans certains cas, cette évolution a pu engendrer des effets pervers :

- ***En matière de lutte contre les mauvaises herbes***

Le désherbage chimique est la technique qui est la plus largement répandue, en raison de son coût par rapport aux autres options (sarclage manuel ou mécanique).
Il s'est traduit par l'utilisation préférentielle de produits à base de triazines pour le désherbage de post-levée et de pré-levée parce qu'ils étaient des produits à spectre large et à des prix compétitifs, et cela jusqu'en 2003. En 2000, ces produits représentaient 40 % des herbicides vendus en volume.
Un risque d'accumulation de ces molécules dans les eaux résultait du fait qu'une quantité importante de surfaces était traitée avec la même matière active.

❖ ***En matière de récolte***

La récolte mécanique avec des récolteuses s'est largement développée depuis 1990, la récolte semi-mécanique (coupe manuelle et chargement au cane-loader) restant réservée aux zones de pente.
Cela s'explique par la différence de coûts et les difficultés de trouver de la main-d'œuvre.

En Grande-Terre, la récolte mécanique représente 90 % des situations. Le recours à la coupe manuelle est limité à certaines zones de mornes, et la plupart des opérateurs ne disposent plus de cane-loader. Ce dispositif trouve ses limites quand il pleut de manière excessive durant les mois (janvier à juin) habituels de récolte. Les récolteuses ne peuvent travailler sur des parcelles dont les sols, des vertisols dans cette zone, se ressuient difficilement.

On constate donc une perte en capacité d'adaptation au milieu pédo-climatique, alors que dans le même temps, le bassin de Marie-Galante qui dispose également de vertisols, mais qui a largement maintenu le recours à la coupe manuelle arrive à assurer sans trop de difficultés sa récolte.

3 - LA GESTION DE LA DIVERSITE VARIETALE

3.1 - Le constat

La répartition des variétés au sein de la sole cannière de la Guadeloupe peut être appréciée à partir des données relatives aux surfaces replantées au cours des 5 dernières années, sachant que les parcelles sont généralement mises en place pour cette durée.

A Marie-Galante et en Nord Grande-Terre la situation se dégrade, avec une forte prédominance de la B80689 :

Figure 3 : Répartition variétale des surfaces plantées en canne à Marie-Galante

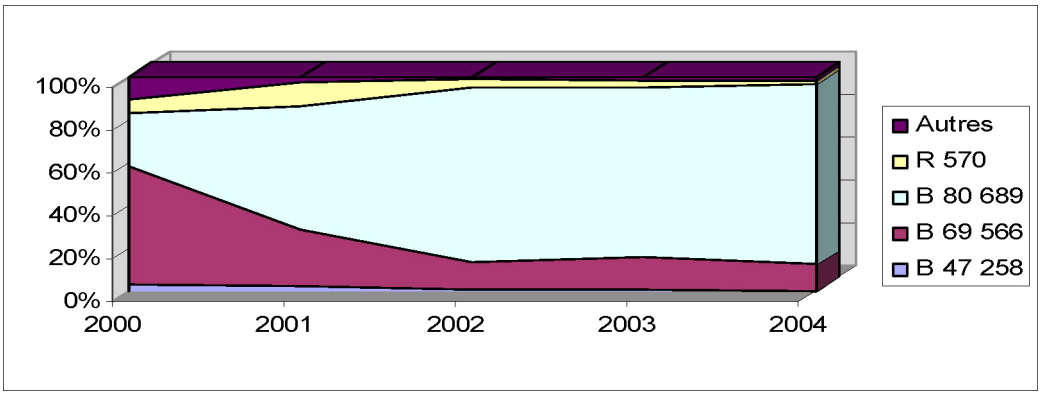

Figure 4 : Répartition variétale des surfaces plantées en canne en Nord Grande-Terre

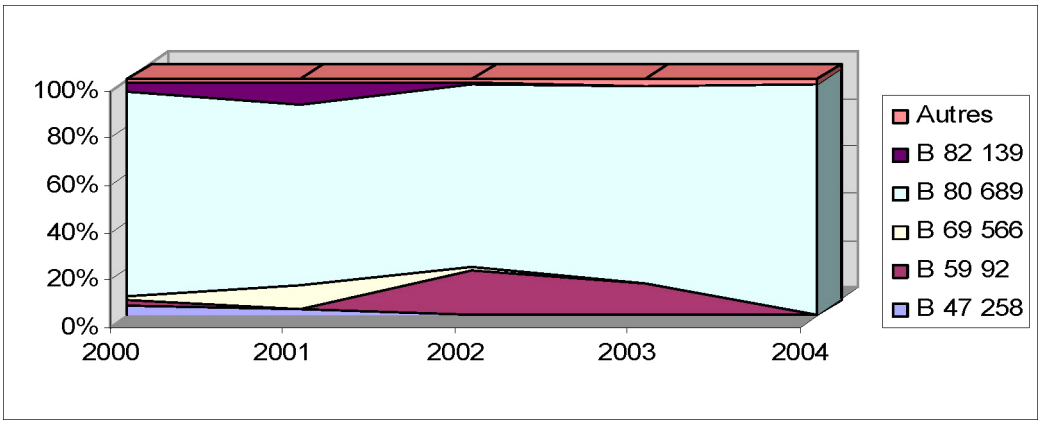

En Sud Grande-Terre, on assiste au maintien d'une répartition variétale équilibrée :

Figure 5 : Répartition variétale des surfaces plantées en canne en Sud Grande-Terre

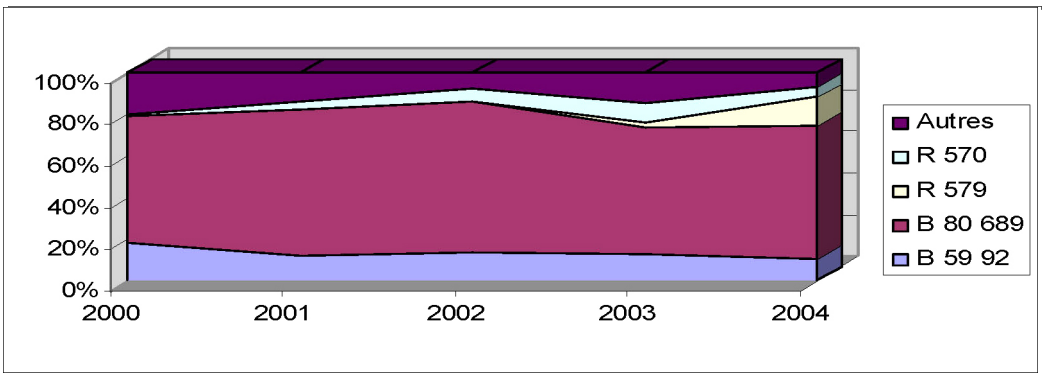

En Nord Basse-Terre, des progrès constants vers une répartition variétale équilibrée sont enregistrés :

Figure 6 : Répartition variétale des surfaces plantées en canne en Basse-Terre

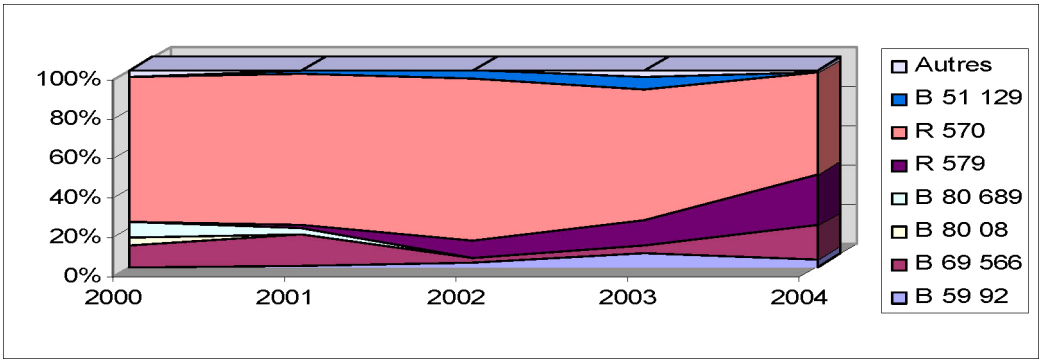

3.2 - Les raisons du choix vers la variété leader

L'intérêt pour la variété leader peut s'expliquer par plusieurs facteurs :
- meilleure productivité en sucre / hectare se traduisant par une rentabilité supérieure,
- meilleure adaptation aux conditions pédoclimatiques permettant de sécuriser les plantations,
- meilleur comportement du végétal par rapport à l'itinéraire cultural pratiqué (ex : couverture rapide du sol facilitant la lutte contre les mauvaises herbes, chute prononcée des pailles à maturité facilitant la coupe mécanique,…),

Ensuite, on note un processus de raréfaction des variétés mineures : la limitation progressive du nombre de parcelles plantée avec les autres variétés pouvant servir de pépinières pour les plantations de l'année suivante se traduit par une indisponibilité des boutures des autres variétés.

3.3 - Les risques liées à une insuffisante diversité

Sur le plan sanitaire, la lutte contre les maladies et les prédateurs de la canne est essentiellement assurée grâce aux résistances génétiques issues des schémas de sélection variétale et à des mesures de surveillance phytosanitaire.

Quatre maladies majeures font l'objet d'une attention particulière :
. L'échaudure des feuilles, maladie bactérienne causée par *Xanthomonas albilineans*
. Le charbon, maladie fongique causée par *Ustilago scitaminea*
. Le rabougrissement des repousses (RSD), maladie bactérienne causée par *Clavibacter xyli* subsp. *xyli*
. Le syndrome du jaunissement des feuilles (SCYLV, Sugarcane Yellow Leaf Virus)

Certaines variétés présentent déjà des signes de sensibilité par rapport à ces maladies :
. cas de la B 47258 par rapport au charbon,
. cas de la B 80689 par rapport à l'échaudure des feuilles

Le maintien d'un niveau minimum de diversité variétale est une disposition permettant de prévenir les risques d'attaque massive de la sole cannière par une maladie à laquelle l'une ou l'autre des variétés trop fortement implantées serait sensible.

3.4 - Les actions et solutions mises en oeuvre pour infléchir cette situation

Le renouvellement et la diversité des variétés proposées aux planteurs sont promus à travers :

- Les schémas de sélection variétale et le schéma de pépinières, démarches consistant à répondre aux attentes des producteurs en aval, tout en essayant d'infléchir les tendances trop lourdes vers les variétés leaders. Des anciennes variétés faiblement plantées sont maintenues. De nouvelles variétés non connues sont commandées pour une mise en place en pépinières mères.

- La vulgarisation à partir d'un réseau de champs de démonstration pour informer sur les caractéristiques des différentes variétés, leur adaptation aux conditions pédo-climatiques et aux autres composantes des itinéraires techniques mis en œuvre.

- Des conseils et recommandations aux planteurs et aux opérateurs pour les encourager à tenir compte du critère diversité variétale dans leur choix culturaux

4 - PERSPECTIVES

Pour accompagner davantage les acteurs vers la prise en compte et la mise en œuvre effective de la diversité variétale au niveau des différents bassins canniers, des pistes complémentaires peuvent être envisagées. Il s'agit de :

- **La promotion de contrat d'objectifs avec les opérateurs de travaux**

En lien avec les SICA qui contribuent au financement des travaux de plantation à travers des conventions avec les opérateurs, il s'agit d'inclure une clause fixant une proportion de parcelles mises en place en utilisant d'autres variétés que la variété leader identifiée pour le bassin (ou une zone plus restreinte) ;

- **Adapter le dispositif d'attribution des aides à la replantation de la canne en intégrant la contribution à un seuil minimum de diversité variétale**

La volonté de prendre en compte plus fortement des considérations environnementales dans les dispositifs d'aide publique s'est manifestée durant ces dernières années. Des outils d'orientation et de financement ont été discutés et partiellement mis en œuvre :

- Contrat Territoriaux d'Exploitation
- Contrat d'Agriculture Durable

Ils visaient à apporter des compléments d'aides en contrepartie de l'observation de règles relatives au respect de l'environnement (diversité biologique, protection des sols, entretien de l'espace,…).

Le maintien de la diversité variétale pour la culture de la canne semblait être une action susceptible d'être intégrée dans ces dispositifs, mais la mise en œuvre de ceux-ci est resteé marginale en Guadeloupe.

La question d'actualité serait plutôt d'adapter le dispositif d'attribution des aides pour la replantation de la canne à la contribution d'un **seuil minimum de diversité variétale**.

Les aides versées au planteur pour la mise en place d'un hectare de canne de l'ordre de 1100 € / Ha intègre déjà un certain nombre de conditions telles que la nécessité de justifier de l'utilisation de boutures issues de pépinières agréées.

Les exploitations concernées seraient principalement celles qui disposent d'une surface suffisante (exemple : > 5 hectares) par rapport à la surface moyenne (1 hectare) des parcelles plantées.

La réflexion pourrait se poursuivre parallèlement à celle concernant la mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) qui prévoit de subordonner le versement des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences, appelées « Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales ».
d'un taux minimum de diversité variétale par bassin cannier.